

## Règlement du Marathon Photographique de Nice 2007

### ARTICLE 1 : Organisateur

L'association SeptOff, dont le siège administratif est situé 38 chemin du Mont Gros, 06300, est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle organise le 22 septembre 2007 un concours de photographie intitulé "Marathon Photographique de Nice".

### ARTICLE 2 : Principe du concours

Le Marathon Photographique de Nice 2007 est un concours de photographies réalisées soit sur support argentique soit sur support numérique.

Chaque participant dispose de 12 heures pour réaliser 12 photographies sur 12 thèmes imposés. Une seule photographie est autorisée par thème et leur ordre doit être respecté. Les thèmes sont diffusés 4 par 4, toutes les 4 heures.

### ARTICLE 3 : Objet du concours

Le concours a pour objet de récompenser les meilleures photos réalisées pendant les 12 heures du Marathon.

Ces photographies seront ensuite exposées à Nice en octobre 2007, puis mises en ligne sur le site Internet de l'association SeptOff, [www.7off-marathon.org](http://www.7off-marathon.org).

Les gagnants se verront remettre des lots offerts par certains partenaires de l'événement. L'association SeptOff ne versera aucune somme d'argent aux gagnants.

### ARTICLE 4 : Participation

Le Marathon Photographique de Nice 2007 est ouvert à toute personne majeure ou mineure accompagnée d'un adulte.

Les inscriptions sont nominatives et ne sont prises en compte que lorsqu'elles émanent de la volonté directe des personnes. Le participant s'engage à réaliser lui-même la totalité des photographies prises durant la manifestation. Dans tous les cas, il sera considéré par l'organisateur comme l'auteur des images. La participation au concours implique l'adhésion totale des participants aux termes et conditions du règlement. Les participants s'engagent à le respecter sous peine d'être disqualifiés.

### ARTICLE 5 : Matériel nécessaire

Pour tous les participants :

- Accès à un ordinateur connecté à l'Internet et une adresse de courrier électronique (e-mail).

Pour les participants au concours argentique :

- Un appareil photo acceptant les pellicules 35mm - format 135. (Les appareils APS ne sont pas acceptés.)

- Eventuellement flash, trépied et autres accessoires de prise de vue comme filtres etc.

Pour les participants au concours numérique :

- Un appareil photo numérique

- Un connexion Internet pour transmettre les images vers le site SeptOff

- Eventuellement un ordinateur avec programme de traitement d'image ainsi que flash, trépied et autres accessoires de prise de vue comme filtres etc.

#### ARTICLE 6 : Inscriptions

Les inscriptions au Marathon Photographique de Nice 2007 ont lieu entre le 15 août et le 19 septembre 2007 chez JJ photo, 2 descente du Marché, 06300 Vieux Nice de 10h à 19h. Les personnes désirant s'inscrire doivent se présenter munies de leur pièce d'identité.

La participation aux frais est de 15 €. Ce montant devra être acquitté au moment de l'inscription.

Une fois inscrits, les participants se verront remettre une lettre de confirmation indiquant leur numéro d'inscrit ainsi que la date, l'heure et le lieu du premier rendez-vous du concours. Cette lettre de confirmation devra être présentée au départ du Marathon Photographique de Nice, le samedi 22 septembre 2007 entre 8h et 9h. Le nombre total d'inscrits au Marathon 2007 est limité à 300. Aussi, les inscriptions pourront être clôturées avant le 19 septembre 19h si le quota des 300 participants est atteint.

Les personnes mineures souhaitant participer au concours devront être accompagnées de leur tuteur légal qui remplira et signera le formulaire d'inscription. Le tuteur écrira une autorisation permettant au mineur de concourir et mentionnera sur celle-ci l'identité de l'accompagnateur du mineur durant les 12 heures du Marathon. L'accompagnateur peut ne pas être le tuteur, mais doit être majeur. Le tuteur fournira également à l'association SeptOff une photocopie de sa pièce d'identité ainsi que celle de l'accompagnateur, si celui-ci n'est pas le tuteur lui-même.

#### ARTICLE 7 : Inscriptions par voie postale

Pour s'inscrire par voie postale, le postulant devra imprimer, remplir et signer le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet [www.7off-marathon.org](http://www.7off-marathon.org) et retourner cet imprimé à JJ photo, 2 descente du Marché, 06300 Vieux Nice accompagné d'un chèque de 15 € et d'une photocopie de sa pièce d'identité.

Dès réception de ce courrier, les organisateurs envoient une lettre de confirmation d'inscription par courrier électronique. Le mail comprendra également les informations suivantes : le numéro d'inscrit ainsi que la date, l'heure et le lieu du premier rendez-vous du concours le 22 septembre 2007. Le participant devra imprimer ce mail de confirmation et le présenter au départ du concours, le 22 septembre entre 8h et 9h. Toutefois, si ces personnes le désirent, les organisateurs leur feront parvenir ces informations par voie postale, à condition d'avoir reçu des postulants une enveloppe timbrée à leur adresse.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas enregistrer une inscription par voie postale si celle-ci n'est pas conforme aux instructions précédentes, si elle n'a pas été reçue le 19 septembre à 19h ou si le quota des 300 inscriptions est déjà atteint. Les organisateurs s'engagent alors à retourner à l'expéditeur tous les documents reçus.

#### ARTICLE 8 : Remboursement

En aucun cas l'organisateur ne remboursera les frais d'inscription aux participants qui ne pourraient se rendre au lieu de départ le 22 septembre 2007.

#### ARTICLE 9 : Communication auprès du public

Les dates, lieux et modalités d'inscription seront diffusées par voie publique au minimum 3 semaines avant la manifestation.

#### ARTICLE 10 : Déroulement du Marathon Photographique

Le samedi 22 septembre 2007 entre 8h et 9h, les participants se présenteront avec leur matériel photo, une pièce d'identité et leur mail de confirmation au Relais des Associations, 12 rue Delille, 06000 Nice. Ils recevront de la part des organisateurs :

- un carton de participation à faire tamponner à chaque contrôle
- un T-shirt à porter durant le concours
- pour les participants au concours argentique une pellicule 200 ISO couleur
- les 4 premiers thèmes.

Le deuxième rendez-vous aura lieu le 22 septembre à 13h, le troisième à 17h. Ainsi, toutes les 4 heures, les photographes doivent impérativement se rendre aux rendez-vous et faire tamponner leur carton de participation afin de continuer l'aventure.

Il n'est pas possible de participer au Marathon en cours de route, tous les participants doivent se présenter au départ, le samedi 22 septembre 2007 entre 8h et 9h pour pouvoir concourir.

Les participants mineurs devront se présenter à chaque rendez-vous avec la personne majeure qui les accompagne. Celle-ci devra présenter à chaque étape une pièce d'identité aux organisateurs et être la personne désignée par le tuteur légal sur la procuration remise à l'association SeptOff.

#### ARTICLE 11 : Spécifications techniques

Pour les images argentiques.

Les pellicules sont numérotées. Il est strictement interdit d'utiliser une autre pellicule que celle remise par les organisateurs lors du départ.

Les participants munis d'un appareil qui "débobine" doivent impérativement le mentionner aux organisateurs au moment du départ.

A l'issue de la manifestation, les participants remettront leurs films aux organisateurs qui se chargeront des développements et des tirages. Aucune pellicule ne sera récupérée par l'organisateur après la fin de la dernière étape du Marathon le samedi 22 septembre 2007 à 21h30.

Pour les images numériques.

Le manipulation des images dans un logiciel de traitement d'images est permis, mais les photos doivent être réalisés le samedi 22 septembre 2007 avec un appareil photo numérique (les scans des tirages, négatifs ou diapos ne sont pas admis).

Il est impératif de garder les images originaux (non manipulés), c'est-à-dire les images de l'appareil photo avant transfert sur PC/Mac et les présenter au jury en cas de doute.

C'est le jury qui souverainement décide si les règles ont été dépassés - entraînant la disqualification du participant.

Chaque participant au concours numérique recevra un identifiant et un mot de passe pour accéder au site du SeptOff ([www.7off-marathon.org](http://www.7off-marathon.org)) où les images doivent être transmis/téléchargés en format JPEG (.jpg) le 22 septembre 2007 entre 10h et 22h.

Le poids de chaque photo/fichier ne doit pas être supérieur à 500 Ko.

#### ARTICLE 12 : Responsabilités des participants et de l'association SeptOff.

Les participants s'assureront de l'autorisation des personnes photographiées.

Ils reconnaissent également que pour toutes les données protégées par un droit de propriété intellectuelle, une autorisation expresse et préalable auprès du titulaire de droits est exigée par la loi, notamment avant toute reproduction, représentation ou communication au public. Le cas échéant leur responsabilité pourra être engagée en cas de plainte.

Aussi, l'organisateur décline toute implication concernant le déroulement individuel du Marathon. Elle n'est pas responsable des actes indépendants de sa volonté. L'association SeptOff se réserve le droit d'annuler le Marathon Photographique de Nice 2007 en cas de force majeure.

Dans ce cas uniquement, l'organisateur s'engage à rembourser les frais d'inscriptions des participants.

**ARTICLE 13 : Tournage, projection et vente d'un DVD.**

Les organisateurs avertissent les participants qu'ils sont susceptibles d'être filmés durant les 12 heures du concours, dans le cadre de la réalisation d'un DVD sur le Marathon Photographique de Nice 2007. Ce DVD pourra être projeté publiquement par l'association SeptOff, notamment pendant toute la durée de l'exposition, à des fins promotionnelles et proposé à la vente.

En s'inscrivant, le participant accepte que son image soit éventuellement reproduite et diffusée.

**ARTICLE 14 : Délibérations du jury**

Le jury du Marathon Photographique de Nice 2007 est composé de membres indépendants de l'association SeptOff.

Ce jury désignera les gagnants du Marathon Photographique de Nice 2007. Aucune des photographies et bandes de lectures soumises à son jugement ne porteront les noms de leurs auteurs mais seront numérotées afin de préserver l'anonymat des photographes et l'impartialité des membres du jury.

Il y aura un "Grand Gagnant" dans chaque catégorie, argentique et numérique, jugé sur l'ensemble de son production pendant le Marathon, plus un gagnant par thème. Un participant peut remporter plusieurs thèmes et être également "Grand Gagnant". Seuls les participants ayant traité tous les thèmes dans l'ordre pourront concourir dans la catégorie "Grand Gagnant".

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix s'il le juge nécessaire. Sa décision est sans appel.

Le résultat des délibérations du jury sera rendu public lors du vernissage de l'exposition des photographies primées.

**ARTICLE 15 : Exposition des photographies primées**

Une exposition des photographies primées est prévue en octobre 2007.

Toutes les photographies primées exposées porteront les noms et prénoms de leurs auteurs, ainsi que l'intitulé du thème traité.

Tous les participants seront invités au vernissage par courrier électronique. Ils pourront dès le lundi suivant le vernissage de l'exposition et pendant toute la durée de celle-ci récupérer gratuitement leurs négatifs et leurs tirages.

Lorsque l'exposition sera terminée, les photographies primées seront mises en ligne sur le site Internet [www.7off-marathon.org](http://www.7off-marathon.org) et seront accompagnées des noms et prénoms de leurs auteurs.

**ARTICLE 16 : Propriété intellectuelle des photographes.**

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du Marathon, conformément au code de la propriété intellectuelle.

Cependant il autorise l'association SeptOff à utiliser ses images et ce, uniquement à des fins de promotion, sur quelque support que ce soit (publications, exposition, site Internet, DVD...).

Les oeuvres seront toujours utilisées par l'organisateur avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale : en aucun cas il ne sera versé aux participants de droits d'auteur.